



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de demande : 2008-0230
Demande : Respect des conditions d'homologation complète d'un produit
Produit : Vancide NaMBT
Numéro d'homologation : 28655
Matière active (m.a.) : 2-mercaptobenzothiazole, sous forme de sel sodique
Numéro de document de l'ARLA : 1705940

But de la demande

La présente demande vise à remplir une condition à l'homologation complète de la préparation commerciale Vancide NaMBT (n° d'homologation 28655). Cette condition était de fournir des données sur la stabilité du produit à l'entreposage afin de compléter le dossier de données sur les caractéristiques chimiques.

Évaluation des propriétés chimiques

Le demandeur a fourni des données sur la stabilité à l'entreposage à l'appui de l'homologation de Vancide NaMBT. Ces données satisfont les exigences établies. Le dossier des données chimiques est complet.

Évaluation sanitaire

En l'absence de modification au profil d'emploi, une évaluation des risques pour la santé humaine n'est pas requise.

Évaluation environnementale

En l'absence de modification au profil d'emploi, une évaluation environnementale n'est pas requise.

Évaluation de la valeur

En l'absence de modification au profil d'emploi, une évaluation de la valeur n'est pas requise.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation des données disponibles sur Vancide NaMBT et a jugé suffisants les renseignements fournis à l'appui de l'homologation complète du produit.

Références

N° de document de l'ARLA	Référence
1539003	Storage Stability Information for Vancide NaMBT. DACO 2.14.14

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.